



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

Séance 19 février 2024

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le **19 février 2024** à 19 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Karine Roussel, Madame Stéphanie Gagnon, Monsieur Gaétan Gagnon, Monsieur Dorté Létourneau et Monsieur Denis Morin, tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers, maire.

Est absente : Madame Dany Dion

Madame Andrée Lessard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

Ouverture de la séance à 19h00

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : PRÉSENCES

2.0 ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.2 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2024

3.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Autorisation de paiement/ Comptes du 18 janvier 2024 au 14 février 2024
- 3.2 Engagement de l'employée numéro 13-0044 au poste d'agente de développement
- 3.3 Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales
- 3.4 Vente pour défaut de paiement de taxes – autorisation
- 3.5 Engagement personnel étudiant/ Camp de jour de la semaine de relâche 2024
- 3.6 Offre de services FNX-INNOV/ Évaluation et suivi intérimaire des installations de production d'eau potable
- 3.7 Demande de prolongation/ Projet de construction 20 unités maison des aînés
- 3.8 Entente de contribution avec Essipit / Bloc sanitaire promenade du moulin – traversier

4.0 DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES

- 4.1 Demande d'appui financier/ L'Odyssée artistique Haute-Côte-Nord « On jazz sous la lune »

5.0 CENTRE SPORTIF / CENTRE MULTIFONCTIONNEL

- 5.1 Autorisation de dépense/ Panneau électrique salle multifonctionnelle
- 5.2 Dépôt projet du système de réfrigération du Centre Sportif/ Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) de Desjardins

6.0 URBANISME

7.0 INCENDIE

8.0 VOIRIE MUNICIPALE

9.0 HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC ET ÉGOUT)

- 9.1 Niveau d'eau lac Gardner – Eau potable

10.0 BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE ET CDMM

- 10.1 Autorisation de dépense/ Impression autocollants kiosque touristique



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

- 11.0 BÂTIMENTS MUNICIPAUX & PARCS**
- 12.0 POLITIQUES ET RÈGLEMENTS**
- 13.0 COLLOQUES, CONGRÈS, FORMATIONS, INVITATIONS**
- 14.0 PROJETS**
- 15.0 OFFRES DE SERVICES**

16.0 CORRESPONDANCE, M.A.M.O.T. ET AUTRES

- 16.1 Demande d'adoption d'un Plan de sauvegarde de la Côte-Nord
- 16.2 Demande de résolution/ Journée de visibilité lesbienne (JVL)
- 16.3 Défi pissenlits édition 2024
- 16.4 Demande d'appui Ville de Rivière Rouge
- 16.5 Offre publicitaire/ Traversier Trois-Pistoles et Les Escoumins

- 17.0 AFFAIRES NOUVELLES**
- 18.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19.0 AJOURNEMENT**
- 20.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 19 h 00 par Monsieur André Desrosiers, maire, et il constate que le quorum est respecté.

N° 24-02-017 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Madame Karine Roussel**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

N° 24-02-018 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2024

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Gaétan Gagnon**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2024 soit adopté tel que remis à tous les membres;

QUE tous les membres présents reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

N° 24-02-019 AUTORISATION DE PAIEMENT/ COMPTES DU 18 JANVIER 2024 AU 14 FÉVRIER 2024

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer et des comptes payés d'avance du 18 janvier 2024 au 14 février 2024 a été déposée aux membres du conseil pour fins de vérification et versée aux archives sous la cote numéro 207 120 (2727).

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Denis Morin**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte les comptes du 18 janvier 2024 au 14 février 2024 tels que présentés par la greffière-trésorière et directrice générale;

QUE le Conseil autorise également le paiement de ces comptes lesquels seront préalablement vérifiés par monsieur André Desrosiers, maire;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

Comptes déjà approuvés par le Conseil	105 667.04 \$
Comptes à payer	396 403.38 \$
Total des comptes	502 070.42 \$

N° 24-02-020

ENGAGEMENT DE L'EMPLOYÉE NUMÉRO 13-0044 AU POSTE D'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins, a procédé à plusieurs affichages du poste d'agent(e) de développement depuis le printemps 2023;

ATTENDU QUE le 23 janvier 2024, le comité de sélection a rencontré la candidate;

ATTENDU QUE l'employée numéro 13-0044 possède les aptitudes requises pour occuper le poste d'agent(e) de développement;

ATTENDU QUE l'employée numéro 13-0044 a été choisie à titre d'agente de développement et celle-ci devra compléter une période de probation de six (6) mois;

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR : **Madame Stéphanie Gagnon**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil attribue le poste d'agente de développement à l'employée numéro 13-0044 selon les recommandations du comité de sélection et ce à compter du 24 janvier 2024.

N° 24-02-021

VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de La Haute-Côte-Nord, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR : **Monsieur Denis Morin**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la directrice générale et greffière-trésorière transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de La MRC de La Haute-Côte-Nord, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et au Centre de service scolaire de l'Estuaire.

N° 24-02-022

VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – AUTORISATION

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Les Escoumins a donné ordre à la directrice générale et greffière-trésorière de transmettre à la MRC un extrait de l'état des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes;

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR : **Madame Karine Roussel**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

QUE le Conseil désigne madame Andrée Lessard, directrice générale et greffière-trésorière et/ ou monsieur André Desrosiers, maire, à enchérir et acquérir les immeubles pour lesquels il sera procédé à la vente pour défaut de paiement des taxes le jeudi 13 juin 2024 sans dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire toute autre créance.

N° 24-02-023

ENGAGEMENT PERSONNEL ÉTUDIANT/ CAMP DE JOUR DE LA SEMAINE DE RELÂCHE 2024

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Gaétan Gagnon**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'engagement de monsieur Nicolas Nolet, de Olivier Gaudreault et de Florence Labrecque à titre d'animateurs pour le camp de jour de la semaine de relâche 2024 de la Municipalité de Les Escoumins, et ce, pour la période débutant le 4 mars et se terminant le 8 mars 2024

N° 24-02-024

OFFRE DE SERVICE FNX-INNOV/ ÉVALUATION ET SUIVI INTÉRIMAIRE DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

ATTENDU QUE la municipalité doit se conformer aux exigences des articles 53 et 53.0.1 du règlement sur la qualité de l'eau potable;

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics a reçu l'offre de services de la firme FNX-INNOV concernant la production des quatre rapports trimestriels sur les installations d'eau potable pour l'année 2024;

ATTENDU QUE l'offre de services de la firme FNX-INNOV au montant de 3 550 \$ (trois mille cinq cent cinquante dollars) plus les taxes applicables;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Dorté Létourneau**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil mandate la firme FNX-INNOV pour la réalisation des quatre rapports trimestriels de l'année 2024 pour le suivi intérimaire des installations de production d'eau potable au coût de 3 550 \$ (trois mille cinq cent cinquante dollars) plus les taxes applicables.

N° 24-02-025

DEMANDE DE PROLONGATION/PROJET DE CONSTRUCTION MAISON DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE LA Municipalité des Escoumins a donné son appui auprès du ministère de l'Habitation pour la construction de 20 unités pour la maison des aînés en mars 2022 dans le cadre du programme AccèsLogis Québec;

CONSIDÉRANT QUE la convention signée le 24 mars 2022 entre le Ministère de l'Habitation, la Municipalité des Escoumins et la Société d'Habitation du Québec, stipule que la réalisation du projet avec AccèsLogis, prévoit la fin des travaux au plus tard le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la construction de ces logements n'a pu être concrétisée dû à des circonstances hors de notre contrôle;

CONSIDÉRANT QUE la ministre responsable de l'habitation, Madame France-Elaine Duranceau, a confirmé la fin du programme AccèsLogis;

CONSIDÉRANT QUE le projet sera réalisé avec le Programme d'Habitation Abordable Québec (PHAQ);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Escoumins à un besoin grandissant de logement pour les aînés;

CONSIDÉRANT QU'afin de permettre la réalisation de ce projet d'envergure pour notre communauté, il est très important pour la Municipalité des Escoumins, de



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

conserver la subvention de 1 872.999\$ (un million huit cent soixante-douze neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars) accordé;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Denis Morin**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QU'UNE demande soit adressé au Ministère de l'Habitation, afin de prolonger la convention signé le 24 mars 2022, et ainsi conserver la subvention de 1 872 999 \$ (un million huit cent soixante-douze neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars) accordé pour la réalisation du projet de construction de 20 unités pour la maison des aînés.

N° 24-02-026

ENTENTE CONCERNANT UN PARTAGE DES COÛTS ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE LES ESCOUMINS ET LE CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT BLOC SANITAIRE PROMENADE DU MOULIN-TRAVERSIER

ATTENDU QUE la municipalité de Les Escoumins et le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit sont partenaires dans la Régie intermunicipale des infrastructures portuaires de Trois-Pistoles et Les Escoumins;

ATTENDU QU'il est bénéfique pour la clientèle du Traversier Trois-Pistoles-Les Escoumins, de rendre disponible un bâtiment sanitaire de qualité;

ATTENDU QUE le bâtiment sanitaire et le terrain sur lequel il est installé, sont la propriété exclusive de la municipalité de Les Escoumins;

ATTENDU QUE le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit, a manifesté son désir de participer avec la municipalité de Les Escoumins au projet d'implantation du bloc sanitaire compte tenu que sa population et sa clientèle touristique pourront bénéficier de son usage;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Madame Karine Roussel**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil mandate Monsieur André Desrosiers maire ainsi que madame Andrée Lessard Directrice Générale et Greffière trésorière comme personnes autorisées à agir et à signer tous les documents relatifs entre la municipalité de Les Escoumins et le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit en lien avec l'entente concernant le partage des coûts du bloc sanitaire promenade du moulin-traversier.

N° 24-02-027

DEMANDE D'APPUI FINANCIER/ L'ODYSSÉE ARTISTIQUE HAUTE-CÔTE-NORD « ON JAZZ SOUS LA LUNE »

ATTENDU QUE depuis quelques années nous logeons à la maison de la culture, les artistes qui se produisent lors des soirées-jazz;

ATTENDU QU'il y a un coût relié à cela;

ATTENDU QUE lorsqu'il y a mauvais temps, il est arrivé que la représentation se fasse dans la localité de Bergeronnes;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Denis Morin**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accorde un appui financier au montant de 575 \$ (cinq cent soixante-quinze dollars) à l'Odyssée Artistique par représentation donné sur le territoire de Les Escoumins ;

QUE ce montant sera délivré après chaque représentation.

N° 24-02-028

AUTORISATION DE DÉPENSE/ PANNEAU ÉLECTRIQUE SALLE MULTIFONCTIONNELLE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QUE la salle multifonctionnelle est un établissement souvent loué par la population pour diverses activités;

ATTENDU QUE lors de location, il n'est pas rare que la cuisinette soit utilisée;

ATTENDU QUE le panneau électrique de 200 ampères qui est déjà en place, est à pleine capacité;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'installer un transformateur afin de baisser la tension du courant à 120/240volt, (l'entrée principale étant en 600 volts);

ATTENDU QUE ces travaux nous permettrons d'utiliser les réchauds que la municipalité a acquise en 2023;

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR : **Monsieur Dorté Létourneau**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise la dépense maximale de 11 634.38 \$ (onze mille six cent trente-quatre dollars et trente-huit cents) avant taxes auprès des Entreprises Carl Brassard;

QUE le montant soit prélevé à même le budget 2024, dépense récurrente.

N° 24-02-029

DEMANDE D'AUTORISATION/DÉPÔT PROJET DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DU CENTRE SPORTIF À DESJARDINS DANS LE FOND D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILLIEU (FADM) DE DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Les Escoumins est en démarche pour la réfection du système de réfrigération du Centre Sportif Charles-Edouard Boucher;

CONSIDÉRANT QUE cette amélioration permettra à notre centre sportif de fonctionner pour encore plusieurs années (minimum 40 ans);

CONSIDÉRANT QUE, ce projet a été mis en branle depuis déjà 2 (deux) ans;

CONSIDÉRANT QUE les sports pratiqués au Centre Sportif sont accessibles et desservent la majorité de la population des Escoumins et des municipalités voisines;

CONSIDÉRANT QUE la mission du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) est de soutenir des actions et des projets qui visent le développement de notre milieu et le mieux-être de notre collectivité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Les Escoumins souhaite déposer une demande d'aide financière à Desjardins dans le Fond d'aide au développement au milieu (FADM);

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR : **Madame Stéphanie Gagnon**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le dépôt du projet du système de réfrigération du centre Sportif Charles-Edouard Boucher dans le fond d'aide au développement du milieu (FADM) de Desjardins;

QUE la Municipalité de Les Escoumins désigne Madame Andrée Lessard Directrice Générale et Greffière trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

** DÉPÔT

EAU POTABLE – NIVEAU D'EAU LAC GARDNER

N° 24-02-030

AUTORISATION DE DÉPENSE/IMPRESSIONS AUTOCOLLANTS KIOSQUE TOURISTIQUE

CONSIDÉRANT QUE le kiosque touristique est la porte d'entrée de notre localité;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

CONSIDÉRANT QUE pour la visibilité de notre localité, il est important de faire de la publicité sous toute ses formes;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une proposition de Touriste Côte-Nord pour l'impression d'autocollants pour l'année 2024;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Dorté Létourneau**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'impression d'autocollants pour le kiosque touristique pour l'année 2024 ;

QUE le budget maximum alloué pour ces impressions soit de 1200\$ (mille deux cent dollars).

N° 24-02-031

ACCEPTATION SOUMMISSION/ VENTE CAMION F-350 2009

ATTENDU QUE le conseil municipal à procéder à un avis public le 8 janvier dernier pour la vente de biens usagés;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue pour le camion F-350 2009 le 6 février 2024;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 10 février 2024 devant les témoins suivants : madame Murielle Poitras, madame Andrée Lessard et monsieur Simon-Pierre Dufour;

ATTENDU QUE le montant de l'offre d'achat est de 3 200\$;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Dorté Létourneau**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte l'offre d'achat de monsieur Claude Caron domicilié au 365 rte 138 Les Escoumins au montant de 3 200\$ (trois mille deux cent dollars) pour l'acquisition du camion F-350 2009.

N° 24-02-032

LETTRE D'APPUI/ CHAISE DES GÉNÉRATIONS

ATTENDU QU'une demande a été déposée au conseil municipal afin d'appuyer un projet de l'animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire Monsieur Christian Bernard Oyourou en collaboration avec les élèves de 6^{ème} année de l'école Marie Immaculée;

ATTENDU QUE le projet consiste à exposer une « chaise des générations » (qui sera préparée par les élèves) dans la salle de réunion du conseil municipal;

ATTENDU QUE ce projet créatif est porteur d'espoir pour la jeunesse et les futurs citoyens(nes) engagés;

ATTENDU QUE le projet consiste à placée la chaise dans un lieu de pouvoir afin que celle-ci rappelle que les décisions prises aujourd'hui, déterminent le monde dans lequel vivront nos enfants;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Gaétan Gagnon**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil appui le projet de monsieur Christian Bernard Oyourou.

18.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

1. Un citoyen demande si le bloc sanitaire est déjà installé?

Réponse : Madame Andrée Lessard lui réponds qu'il est installé à l'extrémité ouest du sentier du moulin.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

2. Ce même citoyen demande si ce bloc sanitaire a un lien avec les bateaux contaminés?

Réponse : Non

N° 24-02-033

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 15 l'ordre du jour étant épuisé :

IL EST PROPOSÉ PAR : **Monsieur Dorté Létourneau**
et résolu À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

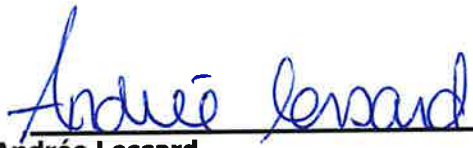
DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE.

Présence des citoyens : 1



André Desrosiers,
Maire

Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Andrée Lessard,
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Andrée Lessard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal